

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	AUTOCARS FAURE
Raison sociale de l'entreprise	SAS

Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	Savoie Technolac - 16 avenue du Lac du bourget 73374 LE BOURGET DU LAC - 45.644351, 5.868021
Destination ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	Chambéry - 1 square Paul Vidal 73000 CHAMBERY - 45.569860, 5.917019
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : ANNEXE 2 ITINERAIRE
Temps de parcours (en heures et minutes)	SENS 1 : 25 minutes et SENS 2 : 15 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : ANNEXE 1 FICHE HORAIRE FREQUENCE VOLUME

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

DECLARATION ARAFER

ENTREPRISE : AUTOCARS FAURE
TECHNOLAC/CHAMBERY
Jours de fonctionnement : tous les jours
capacité : 44 places

SENS 1

TECHNOLAC GARE ROUTIERE	CHAMBERY GARE ROUTIERE
04:35	05:00
06:35	07:00
08:35	09:00
10:35	11:00
12:35	13:00
14:35	15:00
16:35	17:00
18:35	19:00

SENS 2

CHAMBERY GARE ROUTIERE	TECHNOLAC GARE ROUTIERE
07:30	07:45
09:30	09:45
11:30	11:45
13:30	13:45
15:30	15:45
17:30	17:45
19:30	19:45
21:30	21:45

Nombre d'Aller/retour quotidien	8
Capacité des autocars	44
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	256960

